

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

réuni le 03.11.2015

heure de début de séance : 17h40

heure de fin de séance : 19h20

	<i>NOM Prénom</i>	<i>Qualité</i>
<i>Président de séance</i>	MALVIS Jean-Michel	Principal
<i>Secrétaire de séance</i>	PERUCHO Fanny	Représentant personnel enseignant

Nombre de membres présents : 24

Quorum : 15

En début de séance

Le procès verbal du conseil d'administration du 30.06.2015 est approuvé à l'unanimité

Chapitre	Nature des questions traitées	Actes N°	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
1	Installation du nouveau CA		
2	Approbation de l'ordre du jour		
3	Approbation du CA du 30/06/2015		
4	Règlement intérieur du CA	1	
5	Commissions		
6	Affectation logements de fonctions		
7	Conventions	2-3-4-5-6-7	
8	Tarifs	8-9	
9	Remises gracieuses	10	
10	Décisions budgétaires modificatives	11	
11	Statistiques de bourses		
12	Informations diverses		
13	Questions diverses		

Le 09 Novembre 2015

<i>Signature du Président de séance</i>	<i>Signature du Secrétaire de séance</i>

<i>Transmission à l'Inspecteur d'Académie</i>	<i>Transmission au Recteur</i>
<i>le :</i>	<i>le</i>



Chapitre
et
Nature de la question traitée

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 3.11.2015
- N° de séance : 1/ 2015-2016

Chapitre 1	Installation du nouveau CA
-------------------	-----------------------------------

M. MALVIS fait lecture des noms des membres titulaires et suppléants du nouveau conseil d'administration.

Chapitre
et
Nature de la question traitée

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 03.11.2015
- N° de séance : 1/ 2015-2016

Chapitre 2	Approbation de l'ordre du jour
-------------------	---------------------------------------

Approuvé à l'unanimité.

Chapitre
et
Nature de la question traitée

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 03.11.2015
- N° de séance : 1/ 2015-2016

Chapitre 3	Approbation du CA du 30.06.2015
-------------------	--

(procès-verbal rédigé par Mme Mokhlisse)

Approuvé : 23 pour 1 abstention

Chapitre
et
Nature de la question traitée

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 03.11.2015
- N° de séance : 1/ 2015-2016

Chapitre 4	Règlement intérieur du CA
-------------------	----------------------------------

Mme Moreau, gestionnaire fait part des modifications pour l'année 2015-2016 qui sont proposées et soumises au vote.

Elles interviennent à l'article 8. (Fiche règlement intérieur du CA intégral en annexe)

✓ Le CA donne délégation de compétences à la commission permanente pour les modalités des choix de voyage, l'organisation, le budget et le montant des participations financières demandées aux familles en ce qui concerne les voyages scolaires.

✓ Le CA autorise le chef d'établissement à signer les conventions relatives à l'organisation des projets pédagogiques intervenant entre deux conseils et ne présentant pas d'engagement financier. Le chef d'établissement s'engage à présenter ces conventions pour information lors du conseil d'Administration suivant. Ces conventions seront évoqués lors du CA du jour

✎ Modification du RI approuvée à l'unanimité.

Chapitre
et
Nature de la question traitée

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 03.11.2015
- N° de séance : 1/ 2015-2016

Chapitre 5	Commissions
-------------------	--------------------

M. Malvis lit la liste des membres des différentes commissions. (*liste des membres aux commissions en annexe*)

- Commission permanente qui se réunit au moins 2 fois dans l'année pour discuter de la répartition des heures et du budget avant qu'ils soient votés en CA.
- Conseil de discipline
- Commission Hygiène Sécurité et Conditions de Travail
- Comité d'éducation à la santé et citoyenneté (CESC) : 1^{ère} réunion en interne (sans représentants commune et Grand Narbonne) le 12 novembre à 13h.

Chapitre
et
Nature de la question traitée

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 03.11.2015
- N° de séance : 1/ 2015-2016

Chapitre 6

Affectation logements de fonction

Il y a 3 nouvelles concessions d'occupation précaire.

- l'appartement du Bât A1 rénové mis à la disposition de M. Blanc, directeur de la SEGPA.
- le studio du Bât A3 2^{ème} étage occupé par Mme Franecia Moore.
- l'appartement du Bât A3 occupé par M. Guerrero Florès Carlos.

M. Malvis souligne que nous hébergeons 2 assistants de langues cette année, M. Guerrero du Costa Rica qui est rattaché administrativement au Lycée Lacroix et Mme Moore qui vient des États-Unis et qui est rattachée à notre établissement.

Mme Moreau indique aux membres du CA que la mention « NAS » devant les autres appartements signifie occupé par nécessité absolue de service (Cf. feuillet occupation des logements de fonction joint en annexe).

Chapitre
 et
Nature de la question traitée

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 03.11.2015
 - N° de séance : 1/ 2015-2016

Chapitre 7	Conventions
-------------------	--------------------

M. Malvis énonce les différentes conventions qui lient le collège Victor Hugo à d'autres collèges ou des associations.

1) Convention relative à la mise en réseau des SEGPA des collèges du Narbonnais 2015-2016

(Collège Victor Hugo – Collège Jules Ferry – Collège Montesquieu)

Mme Bonifaci, représentante des parents d'élèves demande des précisions sur la nature de la mise en réseau.

M. Malvis indique que les élèves de 4^{ème} SEGPA visitent les ateliers professionnels des autres collèges et accueillent à leur tour les élèves de SEGPA de Ferry et Montesquieu pour leur présenter leurs ateliers et projets.

Mme Heude, représentante des parents d'élèves, demande si des ponts sont possibles.

M. Malvis répond que la mise en réseau facilite les échanges.

18h10 Arrivée de M. Balourdet, représentant des parents d'élèves. QUORUM à 25.

➔ Convention de mise en réseau adoptée à l'unanimité. (25)

2) Convention avec le DATIC

L'établissement paye un abonnement de 160€

M. Malvis indique qu'il s'agit d'un service d'appui et de logistique qui gère à distance les applications informatiques nationales liées à l'éducation. Il fonctionne grâce aux abonnements de façon mutualisée des établissements.

Non soumis au vote

3) Examen des conventions individuelles qui engagent les occupants des logements du collège:

- Convention l'appartement rénové : M. Blanc qui l'occupe paye un forfait de 200€ / mois
- Convention studio A3 2^{ème} étage : Mme Moore paye un forfait de 120€/mois
- Convention appartement A3 1^{er} étage : M. Guerrero paye un forfait de 120 €/mois

M. Huzar, représentant du personnel demande pourquoi M. Guerrero paye le même forfait que M. Moore alors que la surface de l'appartement est presque 2 fois moins importante.

M. Malvis signale qu'il n'était pas prévu que M. Guerrero occupe l'appartement de l'ancienne CPE.

M. Guerrero relève du Lycée Lacroix sur le plan administratif. C'est un appartement qui n'est pas meublé et qui nécessite d'être rénové et repeint d'où le forfait ramené à 120€.

Mme la Gestionnaire précise que les 2 personnes ayant le même statut, le loyer est identique.

Mme Péruchon, représentante personnel enseignant, indique qu'il est très appréciable que les 2 assistants aient pu être logés dans le collège et rappelle aux membres du CA que les assistants perçoivent un tout petit traitement mensuel. (Moins de 800 euros/mois) Cela simplifie grandement leur installation.

Elle suggère et demande s'il serait possible, l'année prochaine si nous devons refaire une demande d'assistants de langue, que les assistants soient logés ensemble dans l'appartement dans le souci de faciliter leur installation. (Un seul abonnement Internet / partage des frais et appareils électroménagers (ex : frigo/TV) qu'ils ne peuvent emporter depuis leurs pays respectifs)

M. Malvis indique qu'il ne peut pas se prononcer pour l'année prochaine et rappelle que le logement occupé par M. Guerrero peut être attribué à un CPE pour nécessité de service.

Mme Moreau précise que bien que les contrats d'embauche des assistants de langues courent du 1/10 au 30/05, le collège a choisi de leur laisser la possibilité d'occuper ces logements jusqu'au 30/06/2016.

➔ Conventions d'occupation adoptées à l'unanimité. (25)

4) Convention de partenariat avec le théâtre de Narbonne

Ce partenariat s'exerce en direction de :

- des élèves de 3^{ème} dans le cadre de l'Histoire des Arts. Ils iront voir un spectacle au théâtre (cette année : Pixel)

En amont, les enseignants volontaires qui travaillent sur ce spectacle bénéficieront d'une formation.

- des internes : Mme Tailhan les accompagnera voir un spectacle au théâtre.

- des élèves qui participent aux ateliers cirque/danse dans le cadre des mercredis chorégraphiques.

Le niveau 5^{ème} ne participera pas cette année à des spectacles car cela n'a pas été budgétisé en fin d'année dernière. (Coût par élève : 5€).

➔ Convention de partenariat avec le théâtre adoptée à l'unanimité (25)

5) Convention aéronautique avec le BIZ MODEL CLUB 2015-2016.

(Projet porté par Messieurs Morel et Bassoua)

M. Malvis explique qu'elle permet aux élèves de rencontrer des personnes qualifiées.

Sous la responsabilité de ces personnes, elle permet aux élèves de faire voler des modèles réduits dans le Gymnase Léon Buffet, Calixte Camelle et sur le terrain de Bizanet.

Le collège Victor Hugo prend en charge la totalité des composants nécessaires à la confection des modèles réduits et le carburant. Il prend en charge le déplacement des élèves ainsi que le transport des 2 modèles réduits.

➔ Convention de partenariat adoptée à l'unanimité (25)

6) Convention de partenariat avec l'association loi 1901 « Échanger et Partager » 2015-2016

M. Malvis présente la nature du partenariat. Le collège Victor Hugo prête ses locaux (la salle A1 105) du lundi au jeudi de 8h à 20h et le vendredi de 8h à 18h.

Des groupes de parents y suivent des cours de Français Langue Étrangère donné par des bénévoles bien souvent des retraités. Ils les aident aussi à compléter les formulaires administratifs.

M. Malvis indique que ce partenariat fait sens avec la devise républicaine.

Il rappelle que nous avons aussi des élèves du collège qui sont inscrits dans un dispositif FLE (heures faites avec une enseignante spécialisée du Collège de Cité) Il est positif pour l'apprentissage de ces élèves que certains de leurs parents fréquentent eux-aussi le collège pour améliorer leur maîtrise du français et se former.

➔ Convention de partenariat avec cette association adoptée à l'unanimité (25)

Chapitre
et
Nature de la question traitée

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 03.11.2015
- N° de séance : 1/ 2015-2016

Chapitre 8	Tarifs
-------------------	---------------

Mme Moreau présente l'évolution des tarifs de la demi-pension, de l'internat et les commensaux. (Cf. feuillet tableaux tarifs en annexe).

Elle précise qu'1% des rentrées d'argent est provisionné pour l'apurement des créances.

Matis Invernou, représentant des élèves, demande pourquoi les prix de la demi-pension ont encore augmenté.

Mme Moreau dit que l'inflation des prix des denrées et des produits d'entretien se reporte naturellement sur le prix des repas.

Mme Moreau poursuit en indiquant qu'il y a un principe de forfait. Il n'y a pas de déduction des repas sauf en cas d' :

- absence pour cause de voyage scolaire ou de stage.
- absence pour cause de maladie de l'élève de plus de 5 jours consécutifs.

Départ de Mme Heude, représentante des parents d'élèves : 18H40 QUORUM = 24

Tarifs de demi-pension et d'hébergement votés. POUR : 21 ABSTENTION : 3

Chapitre
et
Nature de la question traitée

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 03.11.2015
- N° de séance : 1/ 2015-2016

Chapitre 9	Remises gracieuses
-------------------	---------------------------

Les membres sont invités à se prononcer sur les remises gracieuses accordées par l'établissement aux familles non solvables.

Mme Moreau indique que dans ce cas il n'y a pas eu de procédure engagée auprès des Huissiers.

Montant total = 1298, 52 euros (Cf. feuillet en annexe pour le détail des remises)

Remises gracieuses accordées votées à l'unanimité (24)

Chapitre
et
Nature de la question traitée

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 03.11.2015
- N° de séance : 1/ 2015-2016

Chapitre 10	Décisions budgétaires modificatives
--------------------	--

Dons pour SSR : Les garçons et les filles de la Section Rugby ayant été qualifiés pour les finales des championnats de France académiques. (Bretagne – Saint Nazaire).

Il a fallu financer le transport et le logement des élèves. (somme estimée à 5000 euros que le collège n'aurait pas pu prendre en charge tout seul).

M. Malvis remercie M. Benaiges et Mme Moreau pour leurs efforts ainsi que les communes de Cuxac et d'Ouveillan qui ont répondu positivement aux sollicitations et fait des dons au collège.

Les élèves sélectionnés ont participé à une collecte auprès des commerçants des Halles de Narbonne.

La FFR a doté exceptionnellement le collège de 1600 euros pour le championnat en plus des 800 euros attribué annuellement à la Section Rugby du collège.

Contribution du GRETA de l'Aude: 1689,18 euros

Collecte Taxe d'apprentissage 2015: 3014,71 euros

Départ de Mme BOSSIS, élue du Conseil Départemental : 18H50

QUORUM

Chapitre
et
Nature de la question traitée

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 03.11.2015
- N° de séance : 1/ 2015-2016

Chapitre 11	Statistiques de bourses
--------------------	--------------------------------

M. Malvis dispose de statistiques de bourses réalisées par M. Alfonsi..
Le chef d'établissement procède à la lecture et explications de quelques données.

- Le collège a 306 élèves boursiers auxquels s'ajoutent quelques familles retardataires dans la transmission du dossier de demandes de bourses.
- 42 % de nos élèves sont boursiers dont 16% boursiers à Taux 3
Taux 3 signifie familles sans aucun revenu qui bénéficient uniquement des aides sociales
16 % de nos élèves sont en situation d'extrême précarité. Le taux est quasi identique à l'an passé.
- Si l'on observe les chiffres pour la SEGPA seule, on note : 61% de boursiers 39% de non boursiers

M. Malvis ajoute que ces statistiques sont une aide précieuse au pilotage de l'établissement.
Ceci est un indicateur de travail et de réflexion en termes d'accueil et de pratiques pédagogiques.

Mme Plegades, représentante des parents d'élèves, demande comment se situe le collège par rapport aux autres collèges à ce niveau.

M. Malvis répond que nous avons le taux parmi le plus élevé d'élèves boursiers de Narbonne et tient à préciser que le département de l'Aude figure parmi les 3 premiers départements les plus pauvres de France.

Il indique que Mme Le Recteur a signé une convention avec ATD Quart Monde.

- Chez les élèves INTERNES on retrouve sensiblement les mêmes pourcentages de boursiers que pour la SEGPA.

M. Malvis dit avoir été alerté l'an dernier à son arrivée par la situation socio-économique de nos élèves.

Projet mené conjointement avec l'Assistante Sociale du Collège, Mme Bousquet : remplir à plein l'internat

Il évoque ensuite le projet Internat porté par Mme Tailhan, professeur en ULIS au collège qui se met en place depuis la rentrée de septembre.

L'idée est de : - permettre à ces élèves d'accéder à la Culture
- les mettre en situation de réussite scolaire
- être mieux identifiés par les enseignants dans leurs classes

Différentes actions sont menées en direction des internes. (création d'un espace de vie agréable, soirées films, soirées anniversaire, après-midi jeux de société, partenariats avec le théâtre, cours de salsa au collège, ateliers arts plastiques etc)

Il poursuit en indiquant le coût pour une famille de l'accueil en internat : 1300 euros/an. Cela paraît peu mais pour certaines familles en situation de précarité c'est un gros effort financier qui doit être consenti.

M. Malvis a travaillé avec Mme Bossis, élue du conseil départemental qui s'occupe des services sociaux au département.

Le Conseil Départemental prendra en charge les frais d'internat à hauteur de 10 places.

Mme Plegades, représentante parents d'élèves, demande si l'on peut mesurer l'impact des actions mises en place.

M. Malvis précise que le projet a débuté à la rentrée et qu'il est un peu tôt.

Mme Péruchon souhaite indiquer que beaucoup d'enseignants ont déjà observé un effet très positif chez les élèves internes qui bénéficient d'un cadrage bien plus étroit. Elle salue le travail de Mme Tailhan, très investie dans ce projet INTERNAT.

M. Malvis salue également les contributions de plusieurs autres acteurs du collège à la mise en place des actions auprès des internes.

Chapitre
et
Nature de la question traitée

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 03.11.2015
- N° de séance : 1/ 2015-2016

Chapitre 12	Informations diverses
--------------------	------------------------------

Les actions se font dans le cadre de la liaison avec les écoles primaires (liaison écoles-collège).

Objectif : donner du sens à ces cérémonies pour l'ensemble de la communauté éducative.

Public concerné : élèves de 6^{ème}, de CM1/CM2 des écoles de rattachement.

Thématique : Travail concernant la guerre de 1914-1918 – Citoyenneté.

Modalités : Les 6^{ème} retournent dans leurs écoles de rattachement (villages + Anatole France sur Narbonne) le mardi après-midi. Le reste des 6^{ème} restent ici : répétitions des chants et diffusion d'un film lié à la 1^{ère} Guerre mondiale (Charlot Soldat).

17h45 : possibilité pour les parents, personnels et enseignants volontaires d'accompagner les élèves au monument aux morts et d'allumer des bougies.

Mercredi 11/11 : inciter plus d'élèves à participer aux cérémonies de recueillement.

Chapitre
et
Nature de la question traitée

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 03.11.2015
- N° de séance : 1/ 2015-2016

Chapitre 13	Questions diverses
--------------------	---------------------------

M. Malvis indique que nous avons rempli 2 fiches de poste dans le cadre du Service Civique Universel. A ce jour, aucun candidat ne s'est encore présenté.

M. Malvis signale que, dans le cadre du nouveau projet académique, tous les projets d'établissement doivent être refaits.

A chaque projet d'établissement sont adossés des contrats d'objectifs et les moyens qui leurs seront alloués en découlent.

Quelques dates importantes :

- 24/11 : Conseil Pédagogique d'Enseignement
- 26/11 : Commission Permanente
- 08/12 : CA pour voter le nouveau projet d'établissement, les contrats d'objectifs et le budget.

M. Deleigne, représentant des personnels sur la liste SNALC souhaite lire une motion contre la réforme du collège. Il souhaite la proposer au vote et la joindre au compte-rendu du CA.

M. Malvis indique que le CA n'a pas à se prononcer sur cette motion.

M. Malvis indique que M. Deleigne ne peut plus parler de « projet de réforme » dans le texte de la motion puisque la réforme a été votée et va être appliquée.

M. Buffolo, représentant FCPE, indiquent à M. Deleigne qu'il ne peut pas engager les parents d'élèves comme signataires de cette motion car ils n'ont pas été consultés et dit le regretter.

Mme Werno qui représente les parents d'élèves acquiesce.

M. Buffalo poursuit en indiquant que la formulation est maladroite et que cette motion est redondante avec celle présentée lors du dernier CA (30.06.15).

M. Martinez, représentant du personnel sur la liste FSU dit que les élus sur la liste FSU ne sont pas mandatés à se prononcer sur un document qui engage des personnels enseignants qui n'ont pas tous été consultés. Seuls ceux de la liste SNALC et sympathisant en auraient été récipiendaires avant le CA.

M. Mokhlisse, représentante du personnel confirme les propos de M. Buffolo. Une motion similaire a été lue par M. Florentin représentant du personnel lors du dernier CA. Les personnels enseignants avaient été consultés.

M. Deleigne dit que sa motion n'est plus la même à présent.

M. Malvis demande à M. Deleigne qu'il modifie sa formulation « Nous, élus de la liste SNALC...etc » pour ne pas qu'elle engage les personnels qui ne se sont pas prononcés avant de la présenter.

M. Buffolo dit qu'à titre personnel, et non en tant que représentant FCPE, il ne se prononce pas sur cette réforme mais espère que les enseignants auront les moyens de la mettre en place.

La direction indique qu'elle fera en sorte que la rentrée 2016 se fasse le mieux possible pour les élèves et les enseignants. M. Malvis s'engage pour que les choix soient faits de la manière la plus transparente possible.

Mme Mokhlisse dit avoir été sollicitée par plusieurs professeurs ce jour concernant les difficultés temporaires d'accès au secrétariat.

M. Malvis répond qu'une remplaçante de la secrétaire en arrêt maladie vient d'être nommée. Elle commencera le mercredi 4 novembre et qu'une période d'adaptation au poste est naturelle.

Information de fin:

Il rappelle à tous les représentants des personnels et aux parents d'élèves que les questions diverses sont à déposer au chef d'établissement 48h avant le conseil d'administration.